

*Date de dépôt : 17 août 2021*

## Rapport

**de la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. François Baertschi, Ana Roch, Françoise Sapin, Daniel Sormanni, Christian Flury, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, André Python, Jean-Marie Voumard : Obligeons l'Etat de Genève à engager un pourcentage de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans**

*Rapport de majorité de M. Jean-Marc Guinchard (page 1)*

*Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 34)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames les députées,

Messieurs les députés,

La commission ad hoc du personnel de l'Etat s'est attachée à traiter de cette proposition de motion durant tout ou partie de 6 séances, les 6 novembre 2020, 15 janvier, 12 février, 26 février, 16 avril et 18 juin 2021, sous la présidence experte et efficace de M. le député Cyril Aellen.

M<sup>me</sup> Emilie Flamand-Lew, secrétaire générale adjointe au DF, ainsi que M. Lionel Rudaz, secrétaire adjoint au SGGC nous ont assisté et ont contribué au bon déroulement de nos travaux. Notre reconnaissance leur est acquise.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision et exactitude par M. Gérard Riedi. Qu'il en soit ici remercié.

## Séance du vendredi 6 novembre 2020

### Présentation par M. François Baertschi, premier signataire

M. Baertschi a rencontré, au printemps, quelqu'un qui était assez désespéré et qui se trouvait dans une situation absurde avec 10 F par jour d'aide de l'Hospice général. Comme toutes les situations sociales, il y a divers aspects, mais plusieurs éléments ont amené M. Baertschi à s'interroger sur des pratiques administratives.

C'est le cas d'un Genevois lambda comme il y en a beaucoup à Genève. C'est un ancien employé de banque arrivé en fin de droit, qui a plus de 50 ans et qui s'est retrouvé à l'Hospice général. Le problème pour lui, c'est qu'il a hérité de sa famille d'une participation dans une sorte de société immobilière dans le midi de la France. Il a essayé de la vendre, mais personne n'en veut, y compris dans sa famille, parce qu'il n'est pas intéressant d'être dans ce genre de société où l'on est toujours minoritaire. Il aurait aussi pu le céder à quelqu'un de sa famille, mais cela aurait alors été considéré comme un don par l'Hospice général. Il a même proposé à l'Hospice général de reprendre ce bien à son compte parce qu'il voulait s'en débarrasser. Il s'est ainsi véritablement retrouvé dans une impasse avec cette affaire. Ensuite, il y a eu un article dans la *Tribune de Genève* sur la problématique qui n'est pas uniquement une problématique immobilière en lien avec l'Hospice général. Cela a eu un effet positif puisqu'il y a eu une rediscussion avec l'Hospice général. Il a même rencontré le magistrat peu avant l'article, mais il n'avait rien obtenu durant cette période. Il a ainsi fallu le dépôt d'une motion et la publication d'un article pour avoir une résolution bénéfique pour lui.

Il précise qu'au mois de juin ou juillet, cette personne a obtenu gain de cause pour avoir un arrangement positif correspondant à sa situation et lui permettant de sortir de cette situation absurde.

Il relève que cela soulève aussi la problématique des plus de 50 ans quand ils perdent leur emploi et qui sont alors dans de grandes difficultés. Cette personne a relaté à M. Baertschi avoir, comme beaucoup de ces chômeurs en fin de droit, fait un stage à l'Etat. Il se trouve que beaucoup ne comprennent pas qu'on ne les engage pas et s'inquiètent de voir qu'il n'y a pas assez d'engagements des plus de 50 ans au sein de l'Etat de Genève. M. Baertschi indique que c'est une problématique qu'il lui a semblé intéressante à voir en parallèle. Il est vrai que ce n'est pas une motion univoque, puisqu'elle va dans plusieurs directions, mais qui montre quand même une réalité sociale que vivent beaucoup d'habitants du canton.

Il précise qu'il ne s'agissait pas de régler ce cas personnel. On peut avoir divers échos concernant des personnes à l'Hospice général qui n'ont pas le

droit à une rente ou qui doivent liquider leurs biens immobiliers, quand ils y parviennent. Apparemment, c'est un système qui a l'air d'avoir des faiblesses. Il est fou de voir qu'il faut une motion et un article pour arriver à régler cette problématique. Par ailleurs, il y a la problématique où, selon M. Baertschi, l'Etat devrait engager davantage de personnes de plus de 50 ans. Par rapport à une vie professionnelle qui dure environ 40 ans, c'est-à-dire de 25 à 65 ans, il est important de donner un coup de pouce à cette catégorie de population de 50 à 65 ans.

Une députée S constate que c'est un souci partagé dans le projet de loi qu'elle a déposé avec une collègue. Cela pourrait ainsi être étudié conjointement avec la motion.

M. Baertschi aimerait qu'on lui rappelle le contenu de cet objet parlementaire.

Cette députée S explique que la différence principale est que la motion introduit la notion de pourcentage et de quota qui n'est pas vraiment l'objet du projet de loi déposé par le groupe socialiste.

M. Baertschi fait remarquer que la question des travailleurs de plus de 50 ans est une problématique, mais il y a aussi celle de l'immobilier, même si cela ne concerne pas des cas majoritaires. Il aimerait entendre l'Hospice général sur sa politique en la matière puisqu'elle ne semble pas bien claire. Ensuite, tout dépend de la difficulté du sujet. Si on est copropriétaire d'une résidence secondaire sous forme d'hoirie ou de société immobilière dans le midi de la France, c'est quand même un cas particulier. Cela étant, ces cas particuliers ne sont pas uniques et il est aussi important de les régler. Il a été étonné de voir quelqu'un se retrouver avec 10 F par jour par rapport à cette problématique, indépendamment de celle évoquée dans le titre de la motion qui concerne les travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans. Malheureusement, les choses sont souvent imbriquées. Du moment que c'est une motion et non un projet de loi, cela laisse de la liberté pour déterminer des problématiques plus complexes.

Un député Ve relève qu'il a été demandé à l'Hospice général de lutter fortement contre les abus et le fait de posséder un bout de grange quelque part fait que la personne est propriétaire immobilier. Il a entendu beaucoup de membres du MCG dire qu'il faut exclure toutes les personnes qui abusent de l'aide sociale, ce qui passe notamment par le fait d'exclure quelqu'un qui aurait un bien immobilier quel qu'il soit. Tant que les règles sont celles-ci, il peut dire, pour avoir siégé au sein du conseil de l'Hospice général, que la majorité des abus constatés était le fait de posséder par exemple trois pieds de vigne quelque part, ce qui excluait la personne de l'aide sociale. Il est aussi

vrai que la fameuse chasse aux abus à l'Hospice général fait qu'on a surtout du non-recours. Ainsi, énormément de gens qui auraient besoin de l'aide sociale ne peuvent pas y accéder. Cela étant, c'est avec beaucoup de plaisir qu'il soutient la demande d'audition de l'Hospice général.

M. Baertschi n'a pas peut-être pas expliqué assez précisément que la personne avait clairement indiqué qu'elle possédait ce bien. Si elle ne l'avait pas fait, cela aurait été un abus. L'abus manifeste est de ne pas dire que l'on possède un bien. Selon lui, si on hérite d'un bien, il devrait y avoir une possibilité de faire en sorte qu'on incite la personne à le vendre. Il sait que, déjà maintenant, il y a la possibilité, sur une année ou deux, d'attendre, mais on pourrait le faire sur une plus longue période ou, en tout cas, faire en sorte d'aider les gens qui, de bonne foi, déclarent un bien à l'étranger. En effet, cette personne aurait très bien pu ne pas le déclarer. Ensuite, elle se serait retrouvée dans une situation de fraude à l'Hospice général. Le choix qu'elle a fait, c'est de ne pas frauder. C'est pour cela qu'elle s'est retrouvée avec ces 10 F par jour. Il faut ainsi faire en sorte de ne pas punir des gens qui, honnêtement, disent quelque chose et qui se retrouvent alors pris dans un piège.

M. Baertschi pense qu'un signal peut être donné à l'Hospice général. Il est vrai que, dans certains cas, des gens, qui se sont retrouvés avec des biens considérables, étaient à l'Hospice général et avaient camouflé leurs biens. Ce sont des situations qu'on ne peut effectivement pas tolérer. En revanche, quelqu'un qui hérite de quelques parchets de vigne ou d'une ville bicoque toute vermoulue, on peut imaginer que, si cette personne le déclare, on puisse trouver des arrangements.

Le même député Ve voulait relever que la motion mélange divers aspects. Il ne sait donc pas comment la commission va s'en sortir en termes d'unité de la matière. Par ailleurs, il constate que l'on peut apparemment faire des campagnes en demandant une application stricte de la loi et, quand cela arrive, dire que la loi est appliquée trop strictement, ce qui l'amuse quelque peu.

Un député MCG signale que, dans les années 80-90 il y a eu la mode des appartements en time-sharing. Beaucoup de personnes ont réalisé de tels achats à l'époque dont leurs enfants ont ensuite hérité. Il se trouve que c'est un bien qui est juste invendable. Il soutient donc l'audition de l'Hospice général pour savoir comment cela se passe dans de telles situations.

Un député S trouve le débat intéressant parce que la même question se pose pour l'aide au logement. Il s'agit de savoir ce qui est considéré ou non comme fortune. Effectivement, les aides de l'Hospice général doivent en

principe être remboursées si la personne revient à meilleure fortune. Les travailleurs qui ont passé 40 ans en Suisse peuvent s'être fait construire une petite maison et, s'ils obtiennent une aide de l'Hospice général, en fin de vie, l'Hospice général est en droit de demander la réalisation de ce bien en remboursement de l'aide fournie. Il est vrai que c'est un problème social parce que leur demander de vendre leur maison, c'est presque demander de faire fi de tous les efforts consentis pour y habiter. La question doit ainsi être posée. On peut envisager que c'est une aide qui doit être remboursée. Il pense qu'il faut auditionner l'Hospice général notamment sur leur pratique.

Le président prend note qu'il n'y a pas d'opposition à l'audition de l'Hospice général.

### **Séance du vendredi 15 janvier 2021**

#### **Audition de MM. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général et Philippe Sprauel, directeur adjoint à l'action sociale de l'Hospice général**

Le président indique que la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat souhaitait entendre l'Hospice général sur ce projet de loi.

M. Girod propose d'apporter une précision sur les pratiques de l'Hospice général avant de faire quelques considérations sur la proposition contenue dans la motion.

Il faut savoir que l'Hospice général engage jusqu'à 10% de personnes de plus de 50 ans par an au cours de 5 dernières années et que 41% des personnes qu'il engage viennent de l'OCE. L'Hospice général engage essentiellement des assistants sociaux qui sont pour la plupart fraîchement émoulus de la haute école de travail social. En réalité, l'Hospice général est donc plutôt une institution formatrice qu'autre chose.

Concernant la proposition de la motion, le fait de dire que l'Etat doit engager des personnes de 50 ans et plus en fixant un quota semble plutôt dangereux qu'autre chose. En effet, cela pourrait amener à un déséquilibre entre le public et le privé, ce dernier se débarrassant des « mauvais » cinquantenaires qui seraient alors récupérés par l'Etat, or tout le monde a besoin de l'expérience des cinquantenaires et doit faire cet effort si on veut favoriser l'emploi des 50 ans et plus.

L'auteur de la motion relève qu'une autre invite de la motion porte sur l'aide d'urgence de 10 F. Il a rencontré une personne dont la situation s'est heureusement améliorée entre-temps. L'Hospice général a en effet rediscuté du fait de lui accorder davantage que l'aide d'urgence, mais il sait qu'il y a

un certain nombre de cas, peu importants, de résidents genevois qui se retrouvent avec l'aide d'urgence qui, sauf erreur, est destinée principalement aux personnes sans statut légal dans un esprit humanitaire pour ne pas les laisser mourir de faim. Bien évidemment, c'est une personne qui s'est retrouvée dans une situation délicate, mais il y a peut-être un problème législatif plus général qui mériterait d'être évalué pour ces cas particuliers. Il aimerait ainsi savoir, d'une part, si l'Hospice général a fait un décompte de ce genre de cas qui ne doivent pas être nombreux et, d'autre part, quels sont les moyens dont l'Hospice général dispose pour y répondre. Il demande s'il faudrait étudier une amélioration législative pour mettre fin à ce genre de situation. Cela étant, il comprend que c'est une situation complexe parce qu'il faut empêcher que ces gens se retrouvent dans la grande misère, mais il faut aussi empêcher les abus.

M. Girod précise que l'aide d'urgence ne concerne pas l'aide sociale, mais l'asile. Elle concerne les personnes déboutées qui sont, sur le territoire genevois, en instance de départ. Ensuite, à l'aide sociale, on parle d'aide d'urgence, mais ce n'est pas du tout la même. Ce n'est pas 10 F par jour qu'ils reçoivent puisque, dans ce cas et d'autres, l'Hospice général prend en charge l'assurance-maladie et le loyer, ce qui n'est pas le cas dans l'aide d'urgence de l'asile. Dans ce dernier cas, l'Hospice général prend en charge la maladie, mais pas le logement. De surcroît, les personnes à l'aide sociale auxquelles ce régime est appliqué, c'est parce qu'elles n'ont pas le droit à l'aide sociale. Ce sont donc des exceptions que l'Hospice général fait pour les aider parce que, en l'occurrence, elles sont pour la plupart propriétaires d'un bien immobilier.

M. Sprauel explique qu'il y a une espèce de détournement du terme de l'aide d'urgence. Au sein de l'Hospice général, ils parlent plutôt d'une aide réduite. Ils sont face à des situations de gens qui ne sont pas éligibles aux prestations d'aide sociale. En l'occurrence, pour faire le lien avec la situation évoquée par le motionnaire, c'est pour des raisons de possession de biens immobiliers qui, dans le cadre de la fortune, n'entrent pas dedans et qui permettent d'octroyer une aide sociale selon la législation en vigueur. Dans ce type de situations, l'Hospice général va commencer par proposer une aide exceptionnelle limitée dans le temps (3 mois renouvelables 3 fois au maximum) pour permettre à la personne d'avoir un soutien lui permettant de se retourner ou de faire évoluer sa situation dans le bon sens. Dans des cas de figure où la situation n'arrive pas à s'améliorer dans ce temps de douze mois, et pour maintenir une forme de soutien, l'Hospice général a décidé de poursuivre avec une aide réduite. Il y a les fameux 10 F par jour qui concernent uniquement le forfait d'entretien. Toutes les autres charges

comme le logement et la santé sont intégralement prises en charge par l'Hospice général. Si on doit parler en termes de volume, aujourd'hui, il y a 3 situations au bénéfice d'une aide réduite. Ce sont des gens que l'Hospice général aide depuis plusieurs années. Il y a également des gens non éligibles à l'aide sociale, mais que l'Hospice général aide aujourd'hui avec une aide dite ordinaire, donc qui n'ont pas encore atteint les 12 mois de l'aide provisoire exceptionnelle. Ils sont à hauteur d'une quinzaine.

L'auteur de la motion note que cette aide réduite est souvent mal comprise. Les personnes interprètent cela comme une aide d'urgence sans utiliser le vocable adéquat d'« aide réduite ». Il aimerait savoir si, pour ces personnes, il n'y aurait pas la possibilité de faire une dette gagée sur un bien immobilier. Il comprend qu'il peut y avoir des situations compliquées d'hoirie ou de partage de biens à l'étranger très complexes et où l'Hospice général pourrait se retrouver propriétaire d'un bien qui représenterait un coût pour lui. Il aimerait savoir s'il manque une base légale à l'Hospice général à ce niveau, notamment si la personne souhaite se débarrasser de ce bien à l'étranger. On sait que cela ne peut pas être fait aujourd'hui parce que cela veut dire que la personne peut faire un cadeau à une tierce personne. Il est vrai que c'est assez complexe, mais il aimerait savoir s'il n'y aurait pas des solutions permettant de sortir ce cas, peu nombreux, de ce genre de situations.

M. Sprauel indique que, quand il est possible de faire une hypothèque, c'est quelque chose qui est fait. Toutefois, ce n'est pas possible dans tous les cas. La question de la possession immobilière est extrêmement complexe. Concernant le fait de concéder son bien ou s'en débarrasser, il faut savoir que, du point de vue de la LIASI, c'est considéré comme un dessaisissement. Dès lors, il n'est pas possible de le faire dans ce sens. Maintenant, il y a aussi une réalité, c'est que l'on a affaire à des gens, dans des proportions très minimes, considérés comme possédant de la fortune qu'ils ne peuvent pas mobiliser parce qu'elle est dans un bien immobilier qu'ils n'arrivent pas à réaliser pour différentes raisons malgré toute la bonne volonté qu'ils vont y mettre. Ce sont des gens qui vont avoir besoin d'un soutien ne serait-ce que pour assumer leurs charges courantes (produits d'hygiène, alimentation, logement, santé).

M. Girod ajoute que l'Hospice général dispose de l'hypothèque légale qui vise à se rembourser de l'aide octroyée à l'usager qui n'y a pas le droit, puisqu'il possède un bien, au moment de la réalisation de la vente. Ainsi, l'Hospice général ne devient jamais propriétaire des biens, mais se rembourse sur la réalisation des ventes des biens, une fois que ceux-ci se réalisent,

pendant l'aide ou après l'aide. M. Girod explique que c'est ce que prévoit la loi.

Un député UDC note que M. Girod a mentionné les termes de « mauvais cinquantenaire ». Il aimerait avoir des précisions à ce sujet. Par ailleurs, la première invite fixe un quota ou un pourcentage. Il comprend que c'est impensable pour l'Hospice général. Enfin, la 2<sup>e</sup> invite parle de l'aide d'urgence qui est donc liée à l'asile en réalité. Il comprend que cette 2<sup>e</sup> invite serait nulle et non avenue.

M. Girod estime qu'il devrait faire attention à son langage. Quand il parle de « bons » et « mauvais » cinquantenaires, c'était une manière de résumer. Autrement dit, si l'Etat devrait engager un certain nombre de cinquantenaires – M. Girod n'a pas de problème avec cela – avec un quota défini, on aurait le risque de voir des entreprises privées se débarrasser des cas problématiques dont elles ne veulent plus et l'Etat devrait alors les engager et se retrouverait avec des cinquantenaires qui n'ont pas assez de compétences ou qui ont des problèmes versus l'économie privée qui garderait les « bons cinquantenaires » c'est-à-dire ceux qui sont encore en pleine forme, qui travaillent bien et qui sont productifs, en tout cas aux yeux des entreprises qui les emploient. Cela risquerait alors de créer un déséquilibre.

Pour M. Girod, la question de l'emploi des personnes de 50 ans et plus, est une réelle question. L'Hospice général a fait toute une étude avec la FER et les PME genevoises pour voir comment améliorer leur employabilité et, donc, les replacer sur le marché de l'emploi. L'Hospice général travaille beaucoup avec l'association Qualife spécialisée dans ce domaine. Évidemment, il y a beaucoup d'efforts à faire, mais il semble qu'elles doivent être générales au sein de l'économie genevoise et pas uniquement un effort étatique. Concernant la question de la 2<sup>e</sup> invite, elle est effectivement mal formulée dans le sens où cela ne s'appelle pas l'aide d'urgence. C'est une aide réduite pour les personnes qui n'ont pas le droit à l'aide sociale.

Le même député UDC demande si cela conviendrait aux auditionnées si la commission supprimait, à la 1<sup>re</sup> invite, les termes « en fixant un quota ou un pourcentage ».

M. Girod répond positivement. On peut toujours exhorter les employeurs à faire mieux et à employer des cinquantenaires. Il est vrai que c'est un problème. Il y en a un certain nombre à l'aide sociale et on sait qu'une personne de 45 à 50 ans qui arrive à l'aide sociale, ce sont malheureusement des cas qui vont potentiellement rester très longtemps à l'aide sociale, éventuellement jusqu'à la retraite. Ce sont des « long timers » et c'est un vrai problème.

Ce même député UDC note que, dans le secteur bancaire, une grande banque suisse parle de fermer des agences. On va donc avoir pas mal de monde sur le marché de l'emploi malheureusement. Il a connu cela en 1992 alors qu'il était cadre bancaire. Quand il y a eu la guerre du Golfe et le krach boursier, il faisait partie de 9 cadres qui ont été virés en même temps. Aujourd'hui, ce ne sont pas que les cinquantenaires qui sont en danger, mais même les quaranténaires.

Un député MCG a une question indirectement en lien avec la motion, mais qui concerne la rente-pont. Il a rencontré une personne qui craignait de ne pas avoir accès à la rente-pont parce qu'elle a un 2<sup>e</sup> pilier trop important. Quelqu'un d'autre lui a dit que ce n'était pas le cas. Il demande si les auditionnés peuvent apporter une précision à ce sujet.

M. Girod va jouer un joker parce qu'il n'a pas le projet en tête. De mémoire, on ne fait pas de lien entre la rente-pont et le 2<sup>e</sup> pilier, mais M. Girod peut se tromper. Il lui propose de lui envoyer un e-mail à ce sujet et il pourra ensuite lui répondre.

Le président remercie les auditionnés.

### *Discussion interne*

L'auteur de la motion va dans le sens de son collègue UDC sur sa suggestion d'amendement, consistant à supprimer les termes « en fixant un quota ou un pourcentage » et en remplaçant « aide d'urgence » par le terme adéquat, qui est cohérent et positif.

Le président indique qu'il n'y a pas, pour l'heure, d'autres auditions prévues sur cette motion. Il demande si les commissaires souhaitent faire d'autres auditions ou s'ils ont des demandes d'information sur cette motion.

Un député PDC note que M. Girod a fait allusion à l'étude menée par l'Hospice général et la FER concernant les moyens d'accroître l'employabilité des plus de 50 ans. Il propose donc d'auditionner les responsables de la FER qui ont procédé à cette étude et qui seraient certainement plus crédibles que, par exemple, la 2<sup>e</sup> invite qui est manifestement erronée et qui pourrait être supprimée.

Un député PLR soutient l'audition de la FER pour avoir une vision globale du marché de l'emploi, notamment sur les plus de 50 ans.

Le président note qu'il n'y a pas d'opposition à cette audition de la FER et qu'il n'y a pas d'autres propositions d'audition formulées.

Un député UDC est favorable à l'audition de la FER, mais M. Girod a aussi parlé de la fondation Qualife. Il pense qu'il faudra voir, après l'audition de la FER, s'il est nécessaire de les auditionner.

Le président estime qu'il serait mieux de les auditionner en même temps si cela est possible. Il prend note qu'il n'y a pas d'opposition à cette audition de la fondation Qualife.

Un autre député PDC est favorable à l'audition de la FER. Cela étant, il se demande s'il ne faudrait pas avoir une audition concernant le personnel de l'Etat de Genève pour savoir quelle est la situation des plus de 50 ans, à moins que la commission ait déjà cette information et que ces auditions soient inutiles. Il constate que la motion vise l'Etat de Genève et pas tellement le marché de l'emploi dans le canton. Cela étant, la commission pourrait demander un retour de l'OPE sans qu'il soit forcément auditionné.

M<sup>me</sup> Flamand-Lew relève que l'OPE n'a pas été auditionné sur cette motion. Cela étant, il faut savoir que certains éléments figurent dans le bilan social de l'Etat de Genève. Concernant la question de l'engagement, elle signale de mémoire, qu'une QUE a été posée à ce sujet. Il faut ainsi savoir que les statistiques d'engagement ne comprennent pas les âges des personnes engagées. Le département n'avait donc pas été en mesure de fournir un pourcentage des personnes de plus de 50 ans engagées chaque année. En revanche, l'Etat offre des stages à des personnes en situation d'insertion de l'Hospice général. Il y a toutes les offres d'emploi publiées qui sont transmises en priorité à l'OCE deux semaines avant leur mise en ligne sur le site tout-public. Cela se traduit plutôt par cela.

Le même député PDC relève que la motion demande d'engager plus de cinquantenaires, mais on ne connaît pas la situation de ceux-ci. En caricaturant, on pourrait se dire qu'il n'y a peut-être pas besoin de motion. En tout cas, si on n'a pas l'état des lieux des personnes de plus de 50 ans, il va être difficile d'en engager plus si elles sont suffisantes ou si on ne peut pas en engager plus. Il est un peu emprunté par la réponse de M<sup>me</sup> Flamand-Lew. Dans ce cas, il va renoncer à demander une audition quelconque.

M<sup>me</sup> Flamand-Lew précise qu'elle n'a pas dit qu'il n'y avait aucune information sur les personnes de plus de 50 ans à l'Etat. Toutefois, au niveau des engagements qu'il y a chaque année, on ne sait pas ceux qui viennent de l'OCE, etc. et il n'y a pas forcément toutes les statistiques sur ce point. Cela étant, la pyramide des âges est présentée en page 12 du bilan social. On voit que les plus de 50 ans représentent 33,7% de l'effectif de l'Etat de Genève. On peut voir la distinction par catégories (femmes/hommes), par statut de

personnel et par département. Cela permet d'apporter déjà un certain nombre d'éléments au débat.

Un député MCG fait remarquer que le problème n'est pas seulement la présence de personnes de plus de 50 ans étant donné que, en général, les carrières sont longues et continues à l'Etat. Ce qui est intéressant, c'est aussi de voir le pourcentage de personnes engagées à plus de 50 ans. C'est une question qui est aussi intéressante pour pouvoir évaluer la motion. Cet élément doit être mis en balance par rapport aux chiffres donnés par M<sup>me</sup> Flamand-Lew.

Le président note que personne n'est opposé à l'audition de l'OPE.

### **Séance du 12 février 2021**

Le président prie les commissaires d'excuser M<sup>me</sup> Flamand-LEW qui ne pouvait pas être présente. C'est M. Tavernier qui représente le département aujourd'hui et qui sera également auditionné.

Le président signale que la commission avait demandé d'auditionner la FER sur une étude sur les plus de 50 ans concernant la M 2643. La FER a toutefois dit qu'elle n'avait pas connaissance de cela et qu'elle ne voyait pas ce qu'elle pouvait leur audition pouvait apporter. Le président demande si les commissaires souhaitent quand même le maintien de cette audition.

Le président prend note qu'il n'y a pas d'opposition au fait de renoncer à l'audition de la FER. Quant à l'association Qualif, elle n'était pas disponible aujourd'hui, mais son audition sera agendée prochainement.

### **Audition de M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'OPE**

M. Tavernier a préparé une présentation pour montrer des statistiques à la commission.

Il a demandé à ses services de sortir les statistiques des engagements des personnes de plus de 50 ans durant ces dernières années sur des postes fixes. Il faut préciser qu'il a fallu s'arrêter au mois de novembre pour les chiffres 2020. Ce n'est donc pas l'entier de l'année. En revanche, on voit que le pourcentage d'engagement de personnes de plus de 50 ans a dépassé les 10% en 2020. Dans les bilans sociaux, les commissaires peuvent également constater la proportion des personnes de plus de 50 ans. On voit que, pour l'ensemble de l'administration, on arrive à un tiers de personnes de plus de 50 ans.

Un député MCG a une question concernant les engagements. Il est étonnant de voir qu'il y a 8% d'engagement dans cette classe d'âge en 2019

et 10% en 2020, même si ce n'est pas sur l'entier de l'année. Il demande si on peut expliquer le fait que le niveau soit plus élevé en 2020 que les autres années.

M. Tavernier n'a pas d'explication par rapport au fait que, sur 11 mois en 2020, on ait plus de recrutements de personnes de plus de 50 ans. Il ne peut faire que des suppositions. L'Etat de Genève travaille avec l'OCE. Ainsi, à chaque fois que l'Etat met en ligne une ouverture de postes, l'OCE dispose de cette ouverture en priorité durant 5 jours avant que le poste ne soit ouvert publiquement. Il est ainsi possible que cela vienne de l'OCE. Un autre aspect est que, dans son processus de recrutement, l'Etat a souvent besoin de personnes avec de l'expérience. Dans cette période, on peut ainsi penser qu'il y a eu des postulations en lien avec les compétences et l'expérience demandées.

Ce même député MCG se réjouit de cette tendance et de l'hypothèse évoquée par M. Tavernier. Il se réjouit également de l'action de l'OCE et de la directive dite de préférence cantonale qui permet, sans aller contre les traités, de régler un problème social au niveau du marché de l'emploi.

Un député PLR comprend que l'âge au sein de l'administration est très bien réparti en trois tiers de 20 à 35 ans, de 35 à 50 ans et de 50 à 65 ans. Il conclut de cette présentation que les classes d'âge sont équitablement représentées et que celle des 50 ans et plus l'est pour un bon tiers. Les personnes de plus de 50 ans sont donc bien représentées au sein de l'Etat. Par ailleurs, on constate que l'Etat fait l'effort de faire venir de nouveaux employés qui ont 50 ans et plus (environ 9 à 10% par an). Il aimerait savoir s'il y a eu une évolution depuis la politique consistant à faire appel à l'OCE ou si cela n'a pas été marqué par cette nouvelle politique.

M. Tavernier pense qu'une évolution se fait aussi avec l'évolution en lien avec les réflexions en cours dans la société, notamment par rapport à la promotion de la diversité et de l'égalité. Au niveau de l'administration, il y a aussi eu cette prise de conscience. Il est vrai que ces résultats sont très positifs pour l'administration, mais il faut aussi s'assurer que ces propositions soient maintenues. Un enjeu, aujourd'hui, est aussi de pouvoir intégrer la jeune génération dans les entités de l'Etat. En effet, on fait coexister une nouvelle génération qui n'a pas forcément les mêmes valeurs au niveau du travail. Aujourd'hui, la proportion générale de cette classe d'âge des plus de 50 ans semble adéquate, mais on doit néanmoins être attentif.

Le président rappelle que la commission a encore une audition prévue sur cette motion.

## Séance du vendredi 26 février 2021

### Audition De M. Éric Etienne, directeur Pôle 50+ de la Fondation Qualife

Le président donne la parole à M. Etienne sur la M 2643.

M. Etienne indique que Qualife est une fondation qui a 7 ans. Elle a deux pôles d'intervention principaux. Un pôle concerne les jeunes de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle que la fondation essaye de remettre dans le circuit de la qualification professionnelle. Depuis 5 ans, un autre pôle vise les 50 ans et plus pour s'occuper des personnes arrivées en fin de droit au chômage, à l'aide sociale ou qui n'ont pas le droit au chômage (par exemple les indépendants) et qui ont besoin d'une aide appropriée. L'objectif est de les remettre au plus vite dans le circuit de l'emploi, sous forme de contrat de durée déterminée ou indéterminée. La fondation intervient ainsi dans des situations d'urgence. Généralement, les gens qui s'adressent à elle n'ont plus rien. Cela peut être, d'ailleurs, des gens qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide sociale, parce qu'ils sont par exemple propriétaires d'un petit appartement, même avec une dette hypothécaire. La volonté de Qualife pour les 50 ans et plus, contrairement aux plus jeunes, est vraiment d'aller dans l'urgent.

Depuis 5 ans, la fondation suit pas mal de monde. Plus de 1 000 personnes se sont ainsi adressées à leurs services qui ont suivi environ 400 personnes de manière assidue. Un travail est fait sur une période de 3 mois qui peut être prolongée, mais c'est vraiment dans l'idée de voir la personne au moins une fois par semaine avec des objectifs précis. M. Etienne précise que toute la méthode Qualife est en ligne, avec notamment un guide pratique pour trouver des ressources.

Concernant la problématique posée par la motion, une première partie concerne l'aide sociale et l'Hospice général. M. Etienne n'a pas à se prononcer, mais il a deux remarques. Tout d'abord, dans un contexte en mutation, l'aide sociale doit s'adapter, notamment par rapport à ces petits indépendants ou ces personnes à leur compte qui ont de la peine à tourner en fonction de la COVID. Par ailleurs, toutes ces personnes qui se trouvent sans emploi ou en difficulté dans leur emploi doivent faire appel à des professionnels. L'idée est vraiment qu'elles se fassent appuyer, quel que soit le stade dans lequel elles se trouvent. Que l'on soit au début ou à la fin du chômage, il faut chercher de l'appui et ne pas rester seul. Le gros risque est l'isolement et la perte de confiance. Qualife voit cela tous les jours dans son travail.

Concernant la problématique posée par la motion, le constat est que le chômage des 50 ans et plus n'est pas significatif en Suisse. Le taux de

chômeurs est inférieur à la moyenne nationale. Il y a ainsi moins de chômeurs de 50 ans et plus que de chômeurs en général. En revanche, la problématique se complique dès que les gens arrivent au chômage et la grande difficulté est alors de retrouver en emploi. A titre d'exemple, si on regarde le chômage de longue durée après 1 an, on constate qu'environ un chômeur sur deux, en Suisse, est un chômeur de longue durée de plus de 50 ans. On a donc un vrai problème à ce niveau. Ensuite, si on regarde la bascule sur l'Hospice général, on constate une forte augmentation des demandeurs de 50 ans et plus qui est très nette par rapport au reste de la population. En 5 à 6 ans, il y a eu 50% de plus de demandeurs de 50 ans et plus. On a donc un problème avec l'aide sociale aussi.

Par rapport au fond de la question, le constat tourne autour des biais de recrutement. On constate que la difficulté qu'ont les employeurs à recruter des plus de 50 ans est liée à plusieurs facteurs. Un facteur que l'on a constaté est peut-être une tendance au « jeunisme », c'est-à-dire que les recruteurs RH ont peut-être une petite tendance à se dire qu'ils vont prendre un profil plus jeune qui restera plus longtemps dans l'entreprise (ce qui ne se confirme pas forcément). En fait, souvent les directeurs ou les entrepreneurs que Qualife contacte n'ont pas trop de problèmes avec la question de l'âge. C'est vraiment avec les responsables des ressources humaines que la difficulté est plus importante. C'est lié aux stéréotypes et aux préjugés négatifs qui peuvent accompagner les 50 ans et plus. Par exemple, les TPG n'engagent pas de conducteurs de plus de 50 ans à Genève. En revanche, les transports publics fribourgeois misent sur les 50 ans et plus pour engager les nouveaux chauffeurs. On a ainsi un bon exemple de pratiques très différentes d'un canton à l'autre et d'un employeur à l'autre. M. Etienne pense qu'il y a un vrai biais avec les stéréotypes et les préjugés négatifs.

Qualife a produit un petit document pour les employeurs dans lequel sont données 15 bonnes raisons d'engager des gens de 50 ans et plus. Ainsi, la force des 50 ans et plus réside dans la constance, l'expérience, l'adaptabilité et les compétences liées à des années de pratiques professionnelles. C'est un souci lié à ces stéréotypes et à ces préjugés négatifs sur lequel on doit agir, que cela soit dans le public ou dans le privé.

Concernant la motion en tant que telle, pour M. Etienne, c'est une fausse bonne idée de mettre des quotas de personnes de plus de 50 ans qu'on engagerait du fait de leur âge. C'est plus un souci que quelque chose qui aiderait l'emploi de ces personnes. En effet, on va tomber dans la notion de quota. Les Français ont des quotas dans le domaine du handicap et on voit que les employeurs trouvent souvent de bonnes raisons de ne pas engager les personnes et arrivent à contourner ces quotas quels qu'ils soient. Plutôt que

des quotas, il faudrait aller vers des incitations et pousser les employeurs, surtout l'Etat, à faire confiance aux 50 ans et plus et à leur permettre d'avoir un premier entretien.

Ce qui manque aux 50 ans et plus, c'est la possibilité de rencontrer un employeur et de se présenter. Ensuite, chacun joue ses cartes et les 50 ans et plus les jouent généralement très bien. Il y a un très bon taux de retour à l'emploi. Ce sont des gens dynamiques et qui en veulent. Ils sont convaincus qu'ils veulent apporter quelque chose à l'entreprise et qu'ils vont être fidèles à celle-ci. La nécessité est de pouvoir faire ce premier contact et d'être sur un pied d'égalité avec toute personne qui postule, sinon on va tomber dans des stéréotypes inverses. On va alors dire qu'on a pris telle personne parce qu'elle avait 60 ans, mais elle ne fait pas vraiment l'affaire. On va alors la mettre sur un petit job qui ne fait pas trop de dégâts, mais on ne va pas lui donner une vraie responsabilité en fonction de sa vraie valeur et de sa formation. Qualife est sceptique par rapport à cet aspect. Il faut laisser aux personnes la possibilité d'être en contact avec des recruteurs et de se présenter, que cela soit pour des postes de longue ou courte durée. Le gros du découragement des 50 ans et plus est de ne pas pouvoir entrer en contact, malgré les centaines de postulations, avec des employeurs.

Il faut aussi s'intéresser à quelque chose qui touche souvent les entreprises, c'est le bilan social. Il y a quelque chose à jouer à ce niveau. Dans le bilan social 2019 de l'Etat de Genève, il y a quatre ou cinq entrées liées aux flux de personnel (point 2.5), mais M. Etienne demande pourquoi ne pas imaginer que l'Etat ajoute un point sur la promotion de l'intégration, toutes populations confondues. Dans ce cas, il pourrait y avoir un rapport qui tienne compte de la capacité qu'a eu l'Etat à permettre à des personnes de 50 ans et plus de rentrer en contact avec des ressources humaines et, dans l'idéal, de les engager.

Un député PDC note que M. Etienne a parlé des stéréotypes que l'on entend souvent au sein des ressources humaines, notamment le réflexe jeuniste de certains chefs du personnel. Il demande si, dans ses relations avec les responsables de ressources humaines, M. Etienne a souvent la question du poids des charges sociales. On sait que le deuxième pilier, s'il n'est pas complètement paritaire, selon des solutions qui peuvent exister, pèse d'un poids assez important. Il aimerait savoir si c'est un élément souvent invoqué.

M. Etienne répond que c'est le cas, en théorie. Au niveau de la Confédération, cela a valu un large débat sur la question de la LPP. Personnellement, il est partisan d'un taux unique de LPP, quel que soit l'âge de la personne, comme cela se pratique à la FER à Genève. N'importe quel employeur peut ainsi accéder à ce type de contrat de LPP. Cela étant,

M. Etienne indique qu'ils n'ont pas entendu directement cette remarque. On a souvent entendu dire que les 50 ans et plus coûtent trop cher, mais, pour ceux que Qualife voit, ils ont en généralement bien réfléchi à la question du salaire. Quand ils vont vers un employeur, ce n'est pas la question du coût du salaire qui va être importante, mais celle d'avoir un job. Il y a eu beaucoup de directeurs ou de cadres dans le domaine bancaire et ils savent qu'ils vont passer à la moitié de leur salaire. Le fait de se retrouver dans une situation difficile fait qu'ils sont prêts à négocier tous les aspects.

M. Etienne estime que la LPP est ainsi un peu un mythe. Dans le canton de Neuchâtel, les surcoûts de la LPP sont pris en charge pendant six mois pour toute personne bénéficiaire de l'aide sociale ou en fin de droit de chômage qui serait engagée. Le canton est content parce que cela lui coûte des clopinettes. Le surcoût est de 200 à 300 F dans le pire des cas et, généralement, c'est plutôt de 50 F par mois. C'est donc un faux problème. Cela étant, il est vrai que l'on peut entendre ces aspects soulevés par le député dans les préjugés.

M. Baertschi se rend compte, étant l'auteur de la motion et grâce aux auditions réalisées, que les invites devraient être affinées. Il comprend que, selon M. Etienne, il y aurait un effort à faire au niveau structurel. Il a pris l'exemple des chauffeurs TPG par rapport à leurs homologues fribourgeois. On pourrait donc aller dans le sens de ce qui est fait à Fribourg ou, en tout cas, étudier la possibilité d'aller dans cette direction. Par ailleurs, plutôt que de mettre des quotas, qui sont un élément de contrainte, M. Etienne serait plutôt pour la méthode de l'incitation.

Il aimerait des précisions sur le problème du premier entretien. Il demande comment inciter l'Etat ou des employeurs privés à avoir un premier entretien à part en leur disant qu'il faut le faire. M. Baertschi aimerait savoir si on aurait des moyens efficaces pour que ces premiers entretiens soient plus nombreux.

M. Etienne estime que c'est vraiment une question de sensibilisation. Par exemple, au travers du bilan social, on pourrait voir dans quelle mesure l'objectif de sensibiliser les responsables RH a été atteint ou non. M. Etienne sait que cela se fait par rapport aux bénéficiaires du chômage. Ainsi les gens envoyés par l'ORP sont reçus prioritairement dans les organisations, y compris publique. On pourrait peut-être partir du même principe en disant qu'un dossier doit être étudié sans trop regarder la question de l'âge. A l'époque, il y avait l'idée d'avoir recours au CV anonyme, mais M. Etienne n'y est pas favorable. Il est favorable à ce que les gens jouent cartes sur table et que l'on discute avec des vraies personnes et non des personnes qui tronquent leur CV. Par contre, M. Etienne pense qu'on pourrait le faire

travers une sensibilisation (Qualife serait prêt à le faire) en allant dans les services sensibiliser les responsables des ressources humaines, notamment en présentant des constats chiffrés.

Qualife voit des gens qui ont fait 300 postulations sans un entretien et M. Etienne pense en particulier à un responsable informatique pour lequel, grâce à des contacts, il a été possible d'avoir un premier entretien et la personne a été engagée. C'est donc payant. Dès lors que les gens peuvent jouer leur carte, les 50 ans et plus le font très bien. On peut aussi imaginer une formule originale en partant par exemple de l'idée que l'on va recevoir cinq candidats en s'obligeant à avoir un œil attentif sur les candidatures de 50 ans et plus et à penser à les engager.

M. Baertschi relève que, au niveau des questions structurelles, il faudrait peut-être agir avec les ressources humaines, les conseils d'administration ou les directions au sein des départements. Cela serait peut-être le moyen d'intervenir. Cela doit peut-être se voir avec les RH de l'Etat ou des départements. C'est ce qui doit être fait pour avoir des premiers entretiens.

M. Etienne indique que Qualife a fait récemment des soirées d'information pour des responsables d'entreprise, mais ils ont aussi fait des lunchs avec des responsables RH. Dès que le contact est fait, on voit que les choses deviennent plus simples. Récemment, quelqu'un a trouvé un travail à l'Hospice général après avoir fait des recherches d'emploi pendant des années. Par le biais des contacts que Qualife a eu avec un responsable des ressources humaines rencontré dans le cadre de ces conférences, il a été possible que cette personne fasse un stage. Elle a alors été convaincue que ce job lui convenait et l'employeur était très intéressé par son profil. Ensuite, elle a postulé et cela a fonctionné. M. Apothéloz et M<sup>me</sup> Dubuis sont venus à l'une de ces séances avec des responsables de ressources humaines et un débat avait été fait sur le rôle des entreprises publiques et privées dans la cité. On parle souvent d'écologie humaine. Ce n'est pas l'écologie au sens strict, mais c'est le fait de prendre en compte la réalité du terrain genevois et, dans ce cadre, des gens sont sur le carreau, ce qui est regrettable. Il s'agit donc de voir ce qu'on peut faire pour améliorer cela. Une suggestion faite par M. Apothéloz et M<sup>me</sup> Dubuis était de produire des capsules vidéos pour présenter des situations de réussites au niveau de l'entreprise, des jeunes de moins de 25 ans en apprentissage et des 50 ans et plus. Qualife est en train de réaliser ces vidéos et il apparaît que c'est un bon outil qui pourrait être présenté assez facilement aux responsables des ressources humaines pour leur montrer des exemples de belles réussites.

Un député UDC note que, dans le cadre de l'OCE, il y a un programme « 1+ pour tous ». Par le passé, il avait engagé une personne de plus de 50 ans

et cela avait plutôt bien fonctionné puisqu'il y a un lissage sur 18 à 24 mois. Il demande si Qualife utilise ce dispositif.

M. Etienne indique que le label « 1+ pour tous » du département de M. Poggia va au-delà de l'OCE puisque cela peut concerner les bénéficiaires de l'aide sociale et toute personne qui se trouve sur le carreau depuis longtemps. Dans la deuxième partie de son intervention, le député a parlé des mesures cantonales et fédérales que l'on appelle AIT ou ARE. Au niveau cantonal, il y a une aide au retour à l'emploi qui permet de payer, sur 2 ans, la moitié du salaire d'une personne de 50 ans et plus qui serait engagée dans une entreprise publique ou privée pour aller vers une remise à niveau et favoriser leur emploi. Ce sont des choses que Qualife conseille aux personnes. Cela peut être un argument qui porte ses fruits, mais étonnamment, dans leur pratique au quotidien, les entreprises ne sont pas très sensibles à cette question. Ce qui est important pour elle est d'avoir la bonne personne au bon endroit. On peut donner une incitation financière, mais cela ne suffit pas. C'était un peu une surprise pour Qualife. Ils s'étaient dit que c'était un bon argument de vente pour les candidatures qu'ils avaient, mais ce n'est pas aussi important que cela dans la réalité. C'est vraiment le fait d'avoir la bonne personne dans la bonne entreprise et c'est quelque chose que Qualife peut garantir.

Le même député UDC relève que M. Etienne a dit être contre la notion de quotas pour les plus de 50 ans. Par ailleurs, la fondation Qualife s'occupe aussi des moins de 25 ans. M. IVANOV demande quelle est la répartition entre ces deux populations dont Qualife s'occupe.

M. Etienne répond que, en termes de personnes suivies, le nombre est à peu près le même. La grande différence est que, quand Qualife s'occupe d'un jeune de 18 à 25 ans, celui-ci est pris à partir de zéro. La personne ne sait pas encore ce qu'elle pourrait faire comme apprentissage et Qualife va l'aider à trouver sa voie et va ensuite l'accompagner tout au long de l'apprentissage, voire jusqu'à la prise d'un emploi. M. Etienne donne l'exemple d'une personne que Qualife a suivi pendant 5 ans. Cette jeune femme a maintenant un travail après une période assez difficile. Avec les 50 ans et plus, Qualife travaille sur de plus courtes durées, même si la porte est toujours ouverte. Si quelqu'un passe par leur service, c'est généralement trois à quatre mois au maximum pour un suivi intensif avec une reprise d'emploi. Il y a ainsi un tournus assez important et Qualife va voir beaucoup de gens dans un court laps de temps.

Ce même député a connu le chômage en 1993, quand il y a eu la guerre du Golfe, et il s'est recyclé dans le bâtiment. Déjà alors, ils divisaient leur salaire par deux pour redémarrer, sinon il était impossible pour eux d'être

engagé quelque part. il aimerait savoir si, aujourd'hui, les plus de 50 ans dont s'occupe Qualife sont principalement des gens qui viennent du secteur tertiaire et de la banque.

M. Etienne répond qu'il y a vraiment toutes les origines. Cela va de l'aide-carrossier au juriste en passant par des gens du domaine de la banque et même un avocat qui a eu une étude. Il y a aussi eu beaucoup de gens du domaine des IT. Cela se passe par vagues. Tout d'un coup, on sent qu'un domaine d'activité freine des quatre fers et on voit arriver des gens. Par exemple, il y a eu une vague de gens du domaine bancaire que l'on n'a plus maintenant. C'est donc très variable. Ce qui est intéressant, ce sont les activités collectives réalisées avec ces gens. De l'aide-carrossier au directeur de banque, on arrive à les mettre ensemble autour d'une table (actuellement de manière virtuelle) pour travailler la dynamique de groupe. Il est intéressant de voir que, quels que soient leur situation et leur parcours professionnel, les gens ont le point commun d'être en fin de tous droits et ont une volonté commune d'aller de l'avant.

Une députée S avait la même question sur les charges sociales et le coût du salaire et sur les secteurs d'activité où il y a peut-être plus de facilités à insérer des personnes, mais il y a déjà été répondu en partie.

M. Etienne signale que c'est difficile actuellement dans le domaine de la vente et il y a quelques personnes de ce domaine à Qualife. Il y a aussi beaucoup de personnes qui ont eu des fonctions administratives avec différents niveaux de formation, mais il y a des personnes dans le domaine de la vente qui ont retrouvé du travail malgré le COVID. Alors que Qualife pensait vivre une période très difficile, il a été possible de maintenir les candidats à flot et, dès qu'il y a eu des opportunités, notamment durant l'été passé, ils ont joué leur carte. Qualife était assez content des retours en emploi, mais il est vrai que certains secteurs sont complètement fermés, comme la vente, l'hôtellerie ou la restauration. Ce n'est pas le moment de trop chercher dans ces domaines.

Le président remercie M. Etienne d'avoir consacré du temps à la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat.

### *Discussion interne*

Le président relève que la commission a terminé les auditions prévues sur cette motion. Il s'agit maintenant de savoir quelle suite donner à cet objet.

Le président souhaitait donner maintenant la parole à M. Baertschi en tant que premier signataire, mais il est apparemment injoignable. Il propose donc aux autres commissaires de donner leur avis.

Un député PLR se réjouit que M. Baertschi puisse répondre au fait que les quotas soient une fausse bonne idée selon M. Etienne. Il semble également M. Baertschi était disposé à apporter certaines inflexions à la motion. Il serait donc intéressant qu'il puisse dire s'il souhaite la maintenir telle quelle ou s'il voit là une manière d'intégrer les propos très sages de l'auditionné.

Un député PDC partage cet avis. Il a trouvé cette audition très intéressante, mais il rappelle aussi l'audition de M. Tavernier qui avait présenté des chiffres montrant que l'engagement de personnes de plus de 50 ans est assez courant à l'Etat. Il s'agit maintenant de savoir si M. Baertschi souhaite affiner les invites de la motion. Dans le cas contraire, le groupe PDC ne soutiendra pas la motion.

Le président estime qu'on n'est pas toujours obligé d'amender des textes qui permettent aux députés de travailler et de réaliser que ce peut paraître une bonne idée ne l'est parfois pas vraiment après examen. C'est aussi pour cela que les commissions procèdent à des auditions. Ce n'est pas uniquement pour faire plaisir aux personnes auditionnées. Cela étant, si M. Baertschi souhaite utiliser cette motion pour autre chose que ce qu'elle avait été prévue au départ, il peut le dire, sinon il pourrait aussi déposer un autre texte.

M. Baertschi prie les commissaires de l'excuser parce qu'il a eu un problème technique. Pour répondre à la question du président, il croit qu'il faut affiner cette motion. Il l'avait vue uniquement du côté de l'utilisateur. En tout cas, M. Baertschi va faire des propositions à la commission dans le courant de la semaine prochaine. Il ira dans le sens de voir quels sont les blocages actuels et de quelle manière une possibilité incitative peut se faire, notamment pour savoir comment avoir une chance quand on a plus de 50 ans.

Le président mettra, le cas échéant, aux voix le renvoi de cette motion à une prochaine séance, mais il doit dire qu'il a toujours été un peu gêné avec cette motion, pas seulement avec ses invites, mais aussi avec ses considérants. Manifestement, la motion était fondée sur un cas particulier et le président est toujours mal à l'aise quand il s'agit de fonder une généralité sur un cas particulier.

Le président aimerait maintenant savoir si la commission souhaite traiter cette motion lors d'une prochaine séance ou si elle préfère prendre position tout de suite sur celle-ci.

M. Baertschi précise que, si la commission décidait de voter tout de suite, il présentera tout de même des amendements improvisés.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition à traiter cette motion à une prochaine séance.

## Séance du vendredi 16 avril 2021

Le président rappelle que la commission a reçu un amendement de la part de M. Baertschi supprimant l'ensemble des invites actuelles et les remplaçant par deux nouvelles invites.

M. Baertschi indique que, à la suite des travaux de la commission et aux éléments apportés lors des auditions, il est apparu nécessaire de recadrer un peu le tir et de se recentrer. Si beaucoup de travail est réalisé en faveur des plus de 50 ans, il y a encore des lacunes sur lesquelles on peut s'améliorer. C'est un problème de société qui dépasse l'Etat de Genève, mais celui-ci peut agir sur des éléments où des optimisations sont possibles.

M. Baertschi propose de lire les deux nouvelles invites remplaçant les invites initiales : « invite le Conseil d'Etat

- à examiner les blocages réglementaires qui empêchent l'engagement de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans dans certains services du petit et du grand Etat, notamment aux TPG ;
- à encourager les services de l'Etat à permettre aux plus de 50 ans d'être invités dans les premiers entretiens en vue d'une embauche. ».

Le président remercie M. Baertschi pour sa proposition d'amendement. Il croit que c'est un signe d'intelligence de montrer que l'on tient compte des auditions réalisées. Personnellement, le président vit très bien avec la première invite proposée. En effet, il convient que les éventuels blocages empêchant l'engagement des travailleurs et des travailleuses de plus de 50 ans dans le grand Etat est quelque chose qui doit préoccuper les commissaires et avoir leur attention. En revanche, le président a plus de peine avec la deuxième invite visant à encourager les services de l'Etat à permettre aux plus de 50 ans d'être invités dans les premiers entretiens en vue d'une embauche. Le Grand Conseil est régulièrement saisi de textes visant à favoriser une partie de la population contre une autre. Parfois, ce sont les jeunes, parfois les personnes âgées, etc. Le président se demande ainsi si le corps de la volonté et le sens de la motion ne peut pas se résumer à la première invite de l'amendement de M. Baertschi.

M. Baertschi comprend que le président a peur qu'il y ait un aspect ségrégatif ou d'exclure une partie de la population et de rendre plus compliqué, voire impossible, le travail de certains services de l'Etat.

Le président précise que c'est surtout le fait que, à un moment donné, en fonction des ambitions que l'on a ponctuellement sur des problématiques soulevées, qui sont souvent justes, on va privilégier telle ou telle catégorie de la population pour des motifs qui sont bons. Ensuite, on prend une autre catégorie de la population. On va par exemple privilégier les jeunes parce

qu'ils ont peu d'expérience. En fait, le devoir des députés est de s'assurer que chacun ait les mêmes chances et que l'on ait une égalité de droit d'accéder aux entretiens d'embauche. Il trouve que cette préoccupation à l'égard des plus de 50 ans est matérialisée de manière satisfaisante par la première invite, mais que la seconde invite vise à faire de la discrimination positive et il n'est pas un partisan de cela.

M. Baertschi estime que la première invite est effectivement relativement forte si on l'applique. Voir tous les éléments réglementaires au sein du grand Etat est quelque chose d'assez vaste. Il est vrai qu'il est peut-être sage d'en rester à la première invite.

Un député Ve relève que, aujourd'hui, quand il y a un recrutement dans le grand Etat, il faut signaler au préalable à l'OCE qu'un poste se libère. En général, cela prend 15 jours pour avoir des réponses de ces personnes qui peuvent répondre en priorité. Ensuite, il va y avoir une sélection de personnes qui vont apporter leur dossier et il faut faire une première liste des personnes à voir en entretien. Cela veut dire que l'on va passer un certain nombre de temps pour voir toutes les personnes de plus de 50 ans plus celles que l'on veut vraiment voir. Ensuite, on va constituer une short-list pour un deuxième entretien. Enfin, on va entrer dans des logiques d'assessment ou regarder si les candidats correspondant à ce que l'on recherche.

Il craint que l'on soit en train de monter des usines à gaz. Il comprend que M. Baertschi a déposé une motion et qu'il s'agit maintenant de chercher une porte de sortie. Il se demande toutefois s'il ne serait pas préférable de retirer la motion pour réfléchir à la façon d'arriver aux objectifs souhaités de manière plus pertinente et ensuite déposer une nouvelle motion. Maintenant, il a l'impression qu'on est en train d'essayer de faire autrement parce que cela n'a pas fonctionné la première fois, mais il n'est pas sûr que cela touche la cible comme il le faut.

Il a quand même quelques questions sur le processus de recrutement à l'Etat. En effet, si on cherche des enseignants, on va chercher des gens qui ont ce titre au départ. Si on cherche un enseignant en physique, on a besoin de quelqu'un qui a obtenu un titre en physique. Des critères vont donc être mis en jeu, or, lors des auditions, la commission a vu que ce ne sont pas les personnes de plus de 50 ans qu'on a de la peine à engager. En effet, l'Etat ne fait pas tellement de barrières pour des histoires de cotisations sociales qui sont plus chères en vieillissant. Il a de la peine à voir comprendre où l'on va avec cette motion et quel est l'objectif de celle-ci. Il propose simplement à ses auteurs de la retirer et de revenir le cas échéant avec un texte qui aie plus à fond dans le sens souhaité. C'est d'autant plus vrai que, même avec les

amendements proposés, on se retrouve maintenant avec l'exposé des motifs et le titre d'origine.

M. Baertschi est pour vision plus volontariste que son collègue Ve qui est plutôt dans une position statique. Il faut reconnaître que l'OCE a fait un travail impressionnant. D'un autre côté, M. Baertschi est pour avoir une vision volontaire. C'est une motion et non un projet de loi. Il ne s'agit pas de donner des règles impératives.

M. Baertschi entend ce que le président a dit sur le fait qu'on se trouve à faire quelque chose d'excessif avec la deuxième invite. Toutefois, comme il a été indiqué à la commission qu'il peut y avoir des blocages réglementaires, c'est là qu'il faut intervenir. A l'origine, le champ de la motion était peut-être très large, mais ce qui intéresse M. Baertschi, c'est d'avancer dans la bonne direction. C'est la raison de cette motion. S'agissant de députés de milice, ceux-ci se trouvent inévitablement un peu entre les demandes de la population et la réalité de l'administration et ils doivent tenir compte des deux éléments. Ils ne peuvent pas se cantonner aux demandes de l'administration. Celle-ci doit quand même aller dans une certaine direction. M. Baertschi se voit plutôt comme une interface entre la population et l'administration. Il ne va pas dans la direction de retirer la motion pour déposer un texte parfait. Il tient compte de la remarque du président qui semble pertinente. Par ailleurs, se concentrer sur cet élément de blocage dans une seule invite semble pertinent.

Il s'est rendu compte que le fait de déposer une motion avec une multitude d'invites ne donne souvent pas lieu à grand-chose. On apprend tous les jours de ses erreurs et déposer une multitude d'invites n'est peut-être pas la bonne stratégie. M. Baertschi a peut-être voulu être trop ambitieux. Cela étant, une invite plus précise est tout à fait valable. Il propose donc de maintenir cette première invite proposée aujourd'hui.

Un député PLR soutient la proposition du président d'avoir une seule invite, mais il demande si M. Baertschi ne pourrait pas identifier plus directement les problèmes réglementaires, notamment ceux aux TPG qu'il a évoqués. Cela permettrait d'avoir une motion très précise et qui serait d'autant plus efficace.

M. Baertschi note que l'on peut avoir une stratégie plus ouverte où on laisse au Conseil d'Etat le soin de répondre. C'est aussi le sens de la motion. Après, avoir un survol de tout le grand Etat sur les blocages réglementaires est effectivement un travail assez conséquent et il est presque impossible d'y arriver en deux ou trois semaines pour un député. Il pense que c'est un travail qui peut être demandé au Conseil d'Etat au travers de la motion.

Une députée S note que le président a parlé de l'introduction de discrimination positive. C'est un peu la compréhension qu'elle a et elle aimerait donc avoir des éclaircissements notamment sur la deuxième invite. En fait, la deuxième invite demande que ce groupe cible puisse au moins être appelé en entretien d'embauche.

M. Baertschi confirme qu'il s'agit d'encourager cela. Il a été indiqué que le gros problème pour les personnes de plus de 50 ans est de ne pas avoir accès aux entretiens d'embauche.

Cette même députée note que le seul groupe qui a peut-être plus de chances d'aller à l'entretien d'embauche, à l'heure actuelle, ce sont certaines personnes au chômage qui seraient assignées. Elle relève que l'assignation a été une mesure pour encourager les personnes dans leur insertion professionnelle, mais ce n'est malheureusement pas une mesure qui fonctionne tout le temps. En effet, des personnes peuvent être assignées, mais l'employeur n'est pas obligé de les recevoir. Elle se demande si on n'aurait pas les mêmes problèmes avec la motion proposée.

M. Baertschi s'est dit, à première vue, que l'obligation du premier entretien est une mesure excellente, mais cela pose peut-être d'autres problèmes. Quant aux personnes à l'OCE qui ont la priorité et la possibilité d'avoir un premier entretien, cela remplace le reproche qui était exprimé puisque l'on peut passer par ce biais. S'agissant d'une motion, l'idée est d'encourager à faire quelque chose, mais il se demande si cette deuxième invite est réellement pertinente. Quant à savoir comment faire le choix de l'emploi à l'Etat, c'est quelque chose d'assez complexe et délicat. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des classes de salaire et une LTrait avec des dispositions assez précises. Cela fait depuis longtemps qu'il y a des plaintes de part et d'autre pour un certain nombre de gens qui veulent accéder à certains emplois. Cela étant, il faut voir que des emplois à l'Etat étaient très recherchés à certaines époques et qu'ils le sont beaucoup moins à d'autres époques. C'est assez variable selon les conditions du marché de l'emploi.

Il estime que, si on commence à faire des discriminations positives, cela pose d'autres problématiques. Il n'est pas opposé à ce qu'il y ait des discriminations positives dans certains cas, mais il est conscient que cela peut poser certains problèmes.

La même députée S constate qu'il y a d'autres problèmes à partir du moment où l'on oppose des groupes entre eux. A l'origine, on a introduit la discrimination positive pour privilégier un groupe discriminé par rapport aux autres. Toutefois, en se focalisant sur ce groupe, par définition, on ne privilégie pas les autres. En l'occurrence, la motion est axée sur un groupe

particulier. C'était aussi le vœu du projet de loi qu'elle avait présenté afin de ne pas créer de discrimination entre les personnes et le CV anonyme était le meilleur moyen de le faire.

Un député PDC serait également favorable à la suppression de cette deuxième invite, notamment pour les raisons invoquées au regard de la complication des systèmes d'engagement au sein de l'Etat. Lors d'une audition de Qualife, la commission a entendu que la difficulté d'engager des personnes de plus de 50 ans n'était pas si grande si ceux-ci arrivent à bien se placer. M. Tavernier a aussi dit que les personnes de plus de 50 étaient engagées assez facilement à l'Etat. Cela étant, la commission a aussi pu relever l'histoire des TPG et il ne voit pas quelle raison professionnelle ou médicale ferait qu'on limite l'engagement des chauffeurs aux TPG aux personnes de moins de 50 ans. Cela ne se fait pas des autres compagnies du même type et il n'y a pas de justification. La première invite est ainsi justifiée et permettrait de débusquer les éventuelles réglementations concernées.

Il se pose également la question du maintien du titre si la commission ne retient que la première invite présentée aujourd'hui par l'auteur de la motion.

Celui-ci constate qu'il faudrait effectivement modifier le titre. Il pourrait par exemple être ainsi formulé : « examiner les blocages réglementaires pour les plus de 50 ans à l'Etat de Genève ».

Un député UDC souscrit au maintien de la première invite et aux modifications idoines. Par ailleurs, il aimerait faire remarquer que c'est une réalité que les gens de plus de 50 ans sont refoulés par les TPG. Il a des témoignages en béton si nécessaire. Une autre problématique que l'on rencontre souvent à l'OCE, c'est que des gens sont placés en stage dans divers services de l'Etat où ils passent six mois avant de retourner au chômage. Il estime que l'on pourrait modifier la motion pour ajouter une invite permettant de pérenniser ce personnel, qui reçoit un bilan avec ses compétences en fin de stage. On pourrait ainsi ajouter une invite demandant de maintenir ou au moins de les maintenir dans le statut leur permettant de travailler jusqu'à 3 ans au sein de l'Etat sans pour autant être titularisés.

Il veut bien préparer, le cas échéant, un amendement pour la prochaine séance. En écoutant le motionnaire, il s'est dit qu'il y a cette problématique des gens au chômage que l'on place en stage. Ensuite, on les remet au chômage et ils finissent souvent à l'Hospice général. Il faudrait peut-être prioriser ces gens au lieu d'aller engager d'autres fonctionnaires alors que l'on a déjà des gens qui ont l'expérience et qui ont déjà fait un bout de chemin dans la fonction publique.

Le président propose de faire le débat puis de voir comment la commission agit avec les propositions. Le cas échéant, la motion pourra être traitée à une séance ultérieure si de nouveaux amendements sont souhaités.

Un député Ve se demande si on peut vraiment changer le titre d'une motion et si on peut aussi changer les auteurs. Si on aboutit avec un texte totalement différent et un titre différent et que l'on garde les mêmes auteurs, les signataires risquent d'être surpris.

Le président relève que les auteurs sont signataires de la motion déposée. Le rapport ne comprend pas les auteurs, mais les rapporteurs. Cet élément ne pose donc pas de problème. Quant à savoir s'il est possible de changer le titre de la motion, il propose de poser la question à M. Rudaz.

M. Rudaz confirme qu'il est possible de changer le titre.

Le président propose de laisser le temps aux commissaires de présenter éventuellement de nouveaux amendements. Si tel n'est pas le choix de la commission, le traitement de la motion se poursuivra aujourd'hui.

Le président met aux voix la proposition de continuer les travaux sur la motion 2643 lors d'une prochaine séance pour permettre aux commissaires qui le souhaitent de déposer de nouveaux amendements.

Oui : 12 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 2 (1 PLR, 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 Ve)

***La proposition est acceptée.***

Le président note que la suite des travaux sur la motion aura donc lieu lors d'une prochaine séance.

## **Séance du vendredi 18 juin 2021**

Le président rappelle que la commission a déjà traité de cette motion lors de 5 séances. Il lui restait à prendre position sur la motion, en rappelant que deux amendements avaient été annoncés, l'un par l'UDC, qui l'a retiré, et l'autre par l'auteur de la motion.

Ce dernier déclare a déposé cet amendement, il y a déjà plusieurs semaines. Il l'a fait en partant du constat de personnes qui se plaignaient de l'état de fait d'une personne en particulier, mais qui n'est pas la seule parce que c'est quelque chose qu'on entend souvent. C'est une revendication légitime par rapport au fait qu'il y a une barrière pour les personnes de plus de 50 ans. L'idée est ainsi de faire un effort pour ces personnes.

Il a découvert qu'il y avait un certain nombre de problématiques. Au fil des auditions, il s'est rendu compte que, pour que cette motion ait un sens, il fallait davantage la cibler sur des éléments qu'il a pu apprendre au travers des auditions, d'où l'intérêt de celles-ci. De manière particulière, cela l'a amené à réviser certaines choses et à se dire qu'il est utile d'agir de manière moins générale et plus précise au travers de cette motion. Il dépose donc un amendement qui modifie ainsi le titre : « Favorisons l'engagement des travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans par l'Etat de Genève ». L'amendement supprime également les invites et les remplace par les deux suivantes :

- *à examiner les blocages réglementaires qui empêchent l'engagement de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans dans certains services du petit et du grand Etat, notamment aux TPG ;*
- *à encourager les services de l'Etat à permettre aux plus de 50 ans d'être invités dans les premiers entretiens en vue d'une embauche.*

Un député UDC note que l'on sait qu'il y a des problèmes aux TPG qui n'appliquent pas le fait d'engager des personnes de plus de 50 ans. Quant à l'amendement du motionnaire, il dit « notamment les TPG ». Il se demande si cela s'étend vraisemblablement à d'autres régies publiques.

M. Baertschi explique qu'il s'agit d'une motion générale. Il ne faut pas la restreindre à un service de l'Etat. S'il y a d'autres blocages réglementaires, il est important de les déterminer, mais on s'est rendu compte qu'il y avait ce problème aux TPG.

Un député PLR demande, concernant la deuxième invite, si ce n'est pas déjà le cas actuellement.

M. Baertschi répond que, à sa connaissance, il n'y a pas un tel encouragement actuellement. Il y a une pratique où l'on se rend compte qu'un certain nombre de personnes de 50 ans sont engagées. A partir de là, l'idée de faire un encouragement est une volonté politique.

Le même député PLR indique que, dans son expérience, en tout cas par le biais de l'OCE, les demandeurs d'emploi inscrits au chômage sont en principe auditionnés. Il y a peut-être des pratiques inégales dans certains secteurs du grand Etat.

M. Baertschi signale qu'il y a la directive d'engagement pour les chômeurs qui ont le droit prioritairement à avoir accès aux offres d'emploi avant qu'elles soient rendues publiques. Il y a aussi tout le travail fait par l'OCE. Il pense qu'il y a aussi un focus à avoir sur les plus de 50 ans comme il y a un autre focus en parallèle sur les plus jeunes. Il y a la nécessité de mener ce type de politique publique. Exprimer une volonté politique dans ce

sens n'est pas superflu. C'est quelque chose qui est important. Cela étant, cela ne veut pas dire que rien ne se fait maintenant, mais l'idée est d'exprimer une volonté politique.

Le président note que la commission a auditionné le département qui a dit qu'il y a déjà une attention particulière qui est donnée. A côté, il y aura un certain nombre de problèmes avec d'autres textes que les députés déposent et soutiennent, notamment sur le CV anonyme. On doit ainsi favoriser en fonction de certaines caractéristiques et on doit anonymiser d'autre part. Ce sont des politiques différentes, mais cela pose la question de la discrimination positive.

Un député Ve constate que, avec cet amendement, ce n'est plus le même titre ni le même texte. En fait, c'est une nouvelle motion. Il ne comprend pas bien cette démarche dans laquelle il n'arrive pas à entrer. En fait, c'est plus qu'un amendement général. Comme la motion n'est pas bonne, il y a la volonté de tout changer avec cet amendement. Il pense qu'il faudrait déposer une nouvelle motion qui sera étudiée par le Grand Conseil.

Il relève que, d'un côté, un travail est fait sur un texte autour du CV anonyme et, avec cet amendement et la motion, on est rentré dans une proposition qui va dans le sens inverse. La commission a effectué une série d'auditions où elle s'est rendu compte qu'il y a plutôt des cohortes âgées à l'Etat avec des gens qui partent massivement à la retraite ces prochaines années. On se rend compte qu'on va avoir de gros problèmes de recrutement parce qu'il va falloir remplacer énormément de monde. Il y aura de la place et on sait que les générations qui arrivent vont plutôt être dans une période où l'on va venir les chercher parce que cela va devenir compliqué de recruter. On a des baby-boomers qui partent à la retraite. On va ainsi avoir un gros creux et c'est une inquiétude pour tous les employeurs dont l'Etat. Bien évidemment, le cas des personnes de plus de 50 ans et qui sont au chômage pose des problèmes dramatiques pour eux. En même temps, par rapport à l'Etat, il faut avoir une réflexion pour se dire comment on doit équilibrer les personnes qui sont là, sinon le turn-over va devenir énorme ces prochaines années.

En termes de méthode de travail pour le Grand Conseil, quand on change le titre et les invites et qu'on dit que c'est la même motion, il a vraiment de la peine à fonctionner de cette manière.

Un député UDC signale que, depuis une dizaine d'années, il existe un dispositif « 1+ pour tous » pour les plus de 50 ans. Il demande s'il est envisagé que cela soit un complément à ce qui existe déjà. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existent, or on voit que ce n'est pas assez incitatif

et motivant pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont très motivés pour travailler. Il aimerait savoir si M. Baertschi a intégré cette problématique du dispositif « 1+ pour tous » dans sa réflexion.

M. Baertschi estime que ce dispositif est un élément important et intéressant. Cela montre la nécessité d'avoir une politique volontariste. Après, par rapport au mode de recrutement des collectivités publiques, il y a un certain nombre de dysfonctionnements. Ce n'est pas le but de cette motion, mais, un jour ou l'autre, il faudra se pencher sur ces dysfonctionnements. Il est frappé de voir le nombre de personnes qui ont de grandes compétences et qui ne trouvent pas d'emploi alors qu'on engage encore massivement des frontaliers. On a ce genre de pratiques très négatives. Pour les plus jeunes et les plus âgés, il y a aussi des problématiques de formation. Bien sûr, c'est plus de travail pour l'Etat d'avoir du turn-over. Cela coûte beaucoup moins de personnel d'avoir des gens à l'aide sociale, mais cela ne coûte pas nécessairement moins cher. Il croit que, au final, le bilan est désastreux humainement. Il faut prendre en compte le côté humain et pas seulement le côté administratif. En tout cas, c'est sa conviction de mettre en avant ce côté humain, mais cela peut parfois choquer certaines personnes parce qu'on n'est pas dans le ronron administratif. C'est toutefois un élément qui doit faire partie de l'équation.

Le président demande si M. Baertschi souhaite qu'il fasse voter cela globalement, qu'il fasse voter le titre et les amendements séparément ou qu'il fasse voter le titre et les invites, chacune séparément.

M. Baertschi relève qu'il s'agit d'un amendement général. Il faut donc voter le tout, sinon c'est un non-sens. Il vaudrait alors mieux tout retirer. Cela étant, l'idée n'est pas de vouloir à tout prix quelque chose. On se dit qu'il y a un sujet important et qu'il serait possible de redéposer une motion, mais on alourdit alors l'ordre du jour du Grand Conseil et on doit refaire des auditions. Pour lui, il est plus économique en termes de temps de procéder de cette manière avec un amendement général.

Un député PLR est également d'avis que c'est une nouvelle motion, mais il n'est pas insensible à la problématique. Au fond, la première motion ne convenait pas parce qu'on a vu que l'Etat répondait déjà à une bonne partie de ces préoccupations. La deuxième motion, qui est proposée avec cet amendement général, ne convient pas vraiment non plus parce que c'est une nouvelle motion, mais la problématique reste quand même. C'est pour cela qu'il va s'abstenir à titre personnel.

Le président met aux voix l'amendement général de M. Baertschi :

**Modification du titre :**

« Favorisons l'engagement des travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans par l'Etat de Genève »

**Modification de toutes les invites :**

**Modification de toutes les invites :**

« invite le Conseil d'Etat

- à examiner les blocages réglementaires qui empêchent l'engagement de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans dans certains services du petit et du grand Etat, notamment aux TPG ;
- à encourager les services de l'Etat à permettre aux plus de 50 ans d'être invités dans les premiers entretiens en vue d'une embauche. »

Oui : 4 (1 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 4 (2 Ve, 2 PDC)

Abstentions : 5 (2 S, 3 PLR)

**L'amendement est refusé**

Le président met aux voix la motion 2643 :

Oui : 2 (2 MCG)

Non : 5 (2 S, 1 Ve, 2 PDC)

Abstentions : 6 (1 Ve, 4 PLR, 1 UDC)

**La motion est refusée.**

*Catégorie de débat II (30 minutes)*

**Conclusions**

Mesdames les députées,

Messieurs les députés,

Cette proposition de motion de notre collègue Baertschi a donné lieu à des échanges intéressants et instructifs. En premier lieu parce qu'elle pointe du doigt le problème de l'employabilité des personnes de 50 ans et plus, et en second lieu parce qu'elle soulevait un problème posé – semblait-il – par certaines pratiques de l'Hospice Général.

Les difficultés de placement ou de reconversion des travailleurs âgés de plus de 50 ans – et parfois moins – sont régulièrement évoquées et traitées au sein de notre Parlement et ne peuvent laisser personne indifférent. La motion 2463, dans une première invite, avait pour objectif d'imposer à l'Etat un quota d'engagement de travailleurs de cette catégorie. Auditionné, l'office du personnel de l'Etat a pu démontrer que plus d'un tiers des fonctionnaires avaient plus de 50 ans, ce qui s'explique aussi par le fait qu'au sein de l'Etat, les carrières sont plutôt longues. De plus, ledit office a pu démontrer que plus de 10% des nouveaux engagements touchaient des personnes de plus de 50 ans. Cette audition a dès lors pu démontrer que l'Etat, dans ce domaine, effectuait les efforts requis.

Est venu se greffer ensuite dans la discussion le problème des TPG qui, eux, n'engagent pas de chauffeurs au-delà de 50 ans, ce qui a incité le motionnaire à modifier une de ses invites en priant le Conseil d'Etat d'inventorier et d'expliquer les principes réglementaires qui institueraient de telles restrictions au sein du grand et du petit Etat.

L'autre invite avait pour but d'éclaircir les pratiques de l'Hospice général vis-à-vis de personnes assistées qui sont propriétaires de biens immobiliers dont ils n'arrivent pas à se défaire et qui les pénalisent en les privant partiellement ou totalement de toute assistance. Cette invite se basait sur un cas relevé par le motionnaire, mais dont l'excellente audition de la direction de l'Hospice a pu démontrer qu'il y avait manifestement confusion dans la qualification et la définition des aides accordées.

Signalons encore l'audition de la Fondation Qualife qui soutient avec un succès certain la reconversion des plus de 50 ans, comme d'ailleurs l'insertion dans le monde du travail des 18 à 25 ans et dont le directeur, M. Eric Etienne, a pu démontrer lors de cette séance que la motion constituait une fausse bonne idée et que l'instauration de quotas ne constituait pas une bonne solution.

Se posait aussi aux commissaires un souci par rapport à cette motion : la question de l'unité de la matière, puisqu'elle souhaitait traiter d'une part l'employabilité des 50 et plus et, d'autre part, la situation des personnes inscrites à l'Hospice.

Ces soucis et ces doutes, exprimés à répétition reprises au sein de la commission, ont incité le premier signataire de la motion à proposer la suppression des invites originales et à les remplacer par deux nouveaux textes, ainsi qu'à changer même le titre de la motion.

Le malaise ainsi créé a conduit la majorité de la commission à refuser les nouvelles invites par 4 voix contre 4 et 5 abstentions et à refuser finalement

le texte même de la motion par 5 voix contre 2 et 6 abstentions. Le nombre élevé d'abstentions a démontré à l'évidence la gêne de certains députés en relation avec un problème réel qui ne pouvait être nié et le fait, plusieurs fois évoqué en séance, qu'il eût mieux valu que les auteurs et signataires de la motion la retirent et en déposent une autre.

Sur cette base, je me permets de vous inviter, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à adopter la même position et à rejeter la motion 2643.

## **Proposition de motion (2643-A)**

### **Obligeons l'Etat de Genève à engager un pourcentage de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le monde du travail exclut les personnes de plus de 50 ans ;
- que des personnes âgées de plus de 50 ans peuvent se retrouver avec 10 francs par jour pour vivre ;
- que la crise sanitaire, doublée de difficultés économiques, va rendre le marché de l'emploi plus difficile pour ceux qui perdent un emploi après l'âge de 50 ans ;
- que la promesse lancée tous azimuts par nos autorités de ne laisser personne au bord du chemin semble ne pas s'appliquer aux plus de 50 ans,

invite le Conseil d'Etat

- à engager dans les services de l'Etat une proportion conséquente de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans résidant dans notre canton, en fixant un quota ou un pourcentage ;
- à mettre fin au scandale de l'aide d'urgence de 10 francs par jour accordée par l'Hospice général à des résidents genevois âgés de plus de 50 ans ;
- à protéger particulièrement les chômeuses et chômeurs de plus de 50 ans qui sont les plus exposés après la crise due au confinement durant le printemps 2020.

*Date de dépôt : 16 août 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. François Baertschi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La problématique des « plus de 50 ans » est criante. Elle amène dans une impasse beaucoup trop d'habitants qui se retrouvent exclus du marché de l'emploi genevois, devenu de plus en plus compétitif, du fait notamment de l'arrivée excessive de travailleurs frontaliers.

La crise sanitaire Covid mais également les restructurations dans certains domaines comme la place financière ont eu des conséquences que les travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans subissent de plein fouet.

Contrairement aux promesses faites par certaines autorités, on abandonne trop d'habitants le long du chemin.

Au travers de cette motion, nous avons découvert de façon tout à fait incroyable qu'un ancien employé de banque en fin de droit se retrouvait à 10 francs par jour... pour vivre à Genève en 2021 !

Tombé en fin de droit, quand vous êtes un « bon Genevois » et non un frontalier il est impossible de trouver un emploi. Et ensuite, c'est la dégringolade...

Cela aurait pu être une chance mais ce fut un malheur. Ce quinquagénaire a hérité en copropriété d'une maison de vacances à l'étranger et il lui est impossible de vendre sa part, dont personne ne veut. Malgré ses tentatives, il n'a pas réussi à vendre ce « bien ». C'est l'impasse. Après une période transitoire, l'Hospice général ne lui verse plus que 10 francs par jour. Comme les migrants recevant l'aide d'urgence minimale pour survivre.

Les « plus de 50 ans » sont plus que d'autres soumis à ces situations d'extrême précarité. La pauvreté locale existe et elle est trop souvent négligée, mêlant lacunes dans l'aide sociale et difficultés à retrouver un emploi.

Cette affaire est à ce point scandaleuse que la « Tribune de Genève », sous la plume de Laurence Bezaguet, a consacré une pleine page à cette affaire.

Finalement, et heureusement, une solution humaine a été trouvée par l'Hospice général. Mais que se serait-il passé si ce quinquagénaire n'avait pas eu suffisamment de ténacité pour faire connaître du public sa situation tout à fait absurde ?

Cette problématique est multiforme puisque les problèmes sociaux sont par nature incohérents, hélas ; ils s'entremêlent les uns aux autres. Il est apparu au cours des auditions, que la motion avait comme péché un excès d'ambitions et la nécessité d'un amendement s'est dès lors assez rapidement imposée.

Au fil des auditions, il est apparu également que la problématique des personnes de plus 50 ans rencontrant de grandes difficultés devait se concentrer sur moins d'éléments afin d'être davantage efficace avec des « invites » plus facilement productrices d'effets pour les quinquagénaires.

Une proposition d'amendement plus modeste a été refusée de justesse en commission mais elle sera redéposée en plénière et figure dans le présent rapport.

La question n'est pas de dire que « rien n'est fait » par l'Etat de Genève pour les travailleurs de plus de 50 ans – ce qui n'est pas le cas – mais que peut-on faire de plus pour eux ? Il faut bien garder à l'esprit les difficultés sociales et personnelles rencontrées par ces personnes. Si nous pouvons faire en sorte qu'une impulsion supplémentaire soit apportée, ce sera une amélioration notable.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente motion en votant l'amendement que nous vous proposons.

### **Propositions d'amendements**

#### **Modification du titre :**

**Favorisons l'engagement des travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans par l'Etat de Genève**

**Modification de toutes les invites :**

invite le Conseil d'Etat

- à examiner les blocages réglementaires qui empêchent l'engagement de travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans dans certains services du petit et du grand Etat, notamment aux TPG ;
- à encourager les services de l'Etat à permettre aux plus de 50 ans d'être invités dans les premiers entretiens en vue d'une embauche.